

## Note sur l'intérêt de la déviation de la Route Nationale 1 à Dzoumogné

### 1- La déviation de la RN1 : présentation et contexte du projet :

Le village de Dzoumogné de la commune de Brandraboua est actuellement traversé par la route nationale 1 dont le trafic, en forte augmentation, génère déjà des perturbations à hauteur du carrefour avec la voie de desserte du centre-ville. La ravine de Dzoumogné (*fleuve « Mro Oua Maré »*) est franchie par un ouvrage provisoire (*pont type Bailey*) à une seule voie de circulation et limité en tonnage. Cet ouvrage, loué au CNPS, ne permet pas une desserte durable du village de Dzoumogné, tant d'un point de vue fonctionnel que structurel.

Le projet de déviation de la route nationale (RN) 1 à Dzoumogné consiste en la réalisation d'une infrastructure routière nouvelle bidirectionnelle franchissant la ravine du Mro Oua Mare et contournant le village de Dzoumogné par l'est. Il vise à améliorer la desserte du nord de l'île en sortant le trafic de transit du centre-ville de Dzoumogné, desservi actuellement par un ouvrage provisoire type Bailey à une voie de circulation et limitée à 26 tonnes.



### 2 – le projet de la déviation de la RN1 :

Les objectifs du maître d'ouvrage sont à la fois :

- 1/ de développement économique et d'amélioration de la sécurité. Il s'agit de permettre la circulation tous tonnages vers le nord de l'île tout en sécurisant l'itinéraire lors de la traversée de Dzoumogné.

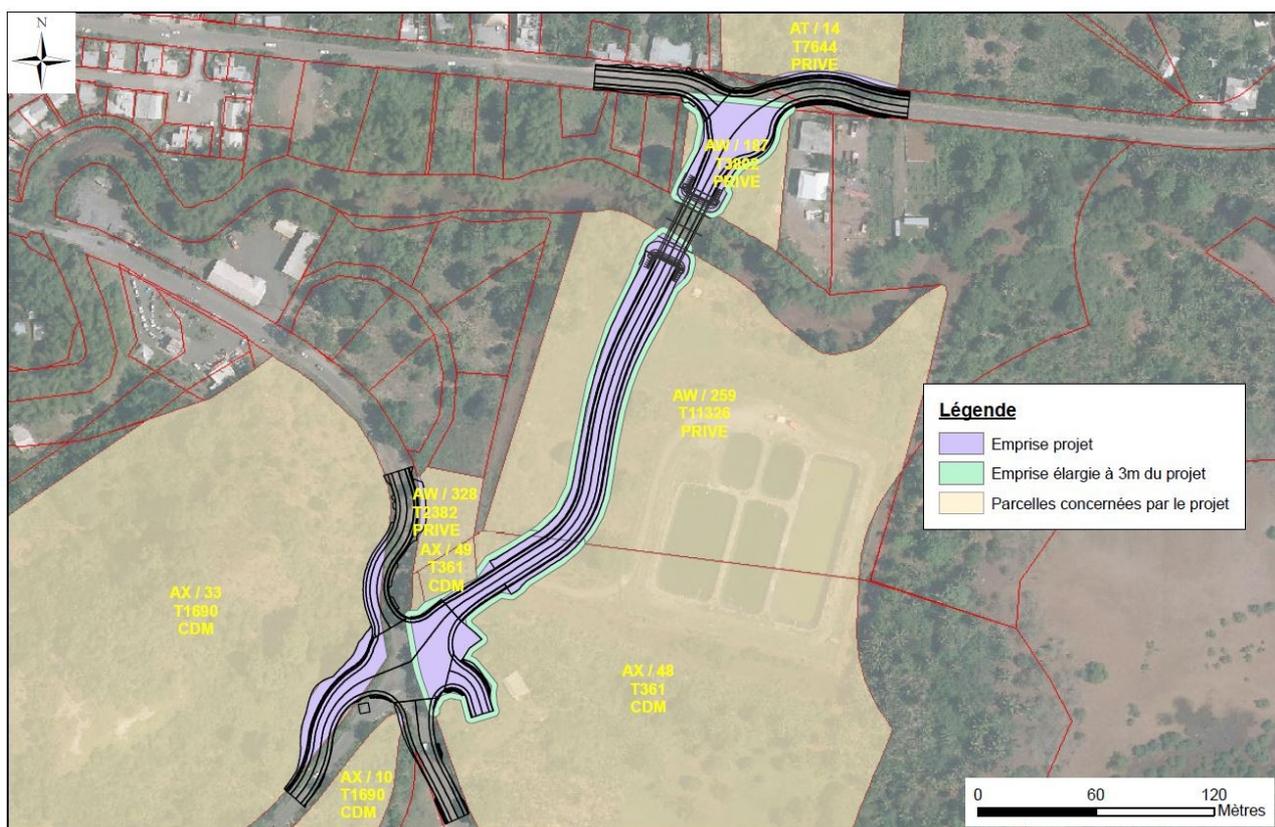
- 2/ Cette sécurisation de Dzoumogné ne concerne pas que les usagers de la route, mais aussi une sécurité vis-à-vis des effets hydrauliques.

Ces objectifs sont déjà traduits au niveau du programme :

- améliorer les conditions de trafic sur la RN1 (VL mais surtout PL), afin de permettre le développement des activités dans le nord de l'île,
- diminuer le trafic VL et PL de passage dans le village de Dzoumogné,
- améliorer la sécurité des usagers et des piétons au sein du village de Dzoumogné,
- déclasser la RN1 dans sa traversée de Dzoumogné, afin de redonner à cette route sa fonction de desserte locale et lui attribuer un caractère plus urbain,
- réduire la distance et le temps de parcours de poids lourds, contraints de contourner cette RN1 par la côte ouest ou le centre de Mayotte.

Le dossier d'études préalables de décembre 2015 réalisé par un groupement de maîtrise d'œuvre représenté par les sociétés ARCAD et ETG, présente une unique variante de tracé pour la déviation et un ouvrage principal de la déviation en quadripoutre afin de franchir la ravine de Mro Oua Mare. Le dossier présente une remise en état et un entretien du pont Bailey afin de rester dans l'enveloppe financière, en vue d'un déclassement de la RN 1 dans la traversée de Dzoumogné.

Dans sa délibération n°42 / CB / 2016 du conseil municipal du 31 décembre 2016, la municipalité a accepté le déclassement du tronçon de la RN1 en l'intégrant dans son patrimoine, après cession de l'État.



### **3 – les enjeux et objectifs du projet :**

La réalisation de la nouvelle déviation de la RN1 permettra :

- de désenclaver et de désengorger le centre-ville du village de Dzoumogné,
- de fluidifier le trafic des véhicules légers et poids lourds qui traversent la commune de Bandraboua, en diminuant le trafic de transit.
- de desservir la réalisation du pôle d'échange multimodal (PEM) prévue fin 2018, avec sa gare routière pour le transport interurbain départemental.
- Augmenter la sécurité des usagers et des piétons en traversée de centre-ville de Dzoumogné,
- améliorer la desserte du nord de l'île de Mayotte,
- organiser et sécuriser le carrefour de la RN1-RD

### **4 – Coût prévisionnel du projet :**

Le projet est estimé à environ 10 M€ avec la conservation du pont Bailey avec une réparation et sa remise à niveau évaluée par la maîtrise d'œuvre à hauteur de 300 K€, nous permettant de rester dans l'enveloppe financière de 10 M€ inscrite au CPER 2015 – 2020 de Mayotte.

Cette enveloppe financière représente un coût hors des acquisitions foncières à l'amiable ou par voie d'expropriation en cours avec l'Agence des Services et de Paiement (ASP) de Mayotte. Une estimation des valeurs vénales du 07/08/2018 a été réalisée pour un montant de 211 748,00 euros par le service de France Domaine.

En effet, afin de maîtriser ces emprises foncières, la DEAL de Mayotte a signé une convention d'assistance technique et juridique, suivi d'un accompagnement pour la préparation de dossier préalable à l'enquête publique, si les négociations amiables échoueraient avec les propriétaires concernés.

L'appréciation des dépenses a été estimée et sera jointe au dossier de l'enquête publique.